

ASSEMBLÉE NATIONALE



LES MNS REÇUS

- ▶ **Patrice MARTIN, référent MNS** était reçu par les groupe d'étude des élus du littoral de l'Assemblée Nationale
- ▶ **Après avoir rappelé l'importance du lien police/population que les MNS/NS des CRS représentent, il a rappelé nos revendications :**

Engagement de l'Etat sur un plan pluriannuel et en anticipant les échéances olympiques

Possibilité d'ouverture de postes MNS CRS à de nouvelles communes

Arrivée anticipée de ces spécialistes policiers sur les plages et ce, dès le 26 juin



Les MNS des CRS, des spécialistes au service du public

De plus, la Covid 19 ayant entraîné la fermeture des piscines et interrompu les cours de natation, le risque de noyade risque d'être augmenté par le nombre de personnes n'ayant pu apprendre à nager ou n'ayant pas assez pratiqué.



**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI FO**

100% Gradés, Gardiens, Policiers Adjoints, PATS

30-03-2021



Intervention de Patrice MARTIN
Référent National MNS/NS des CRS
Assemblée Nationale

Mesdames et Messieurs les Députés du groupe d'étude littoral de l'assemblée nationale,

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour le soutien indéfectible dont vous faites preuve depuis plusieurs années pour les Nageurs-Sauveteurs des Compagnies Républicaines de Sécurité.

Pour rappel, notre action commune a débuté en avril 2018 par la mobilisation de Monsieur Lionel CAUSSE, député des LANDES, et de notre Secrétaire Général, Yves LEFEBVRE.

Pendant les saisons 2018, 2019 et 2020, nous avons réalisé des actions médiatiques avec l'ensemble des élus locaux afin de défendre un dispositif historique en place depuis 1958 et qui, malgré toute son efficacité, est remis injustement en cause chaque année.

Ces multiples démarches ont permis de reconduire en 2020, 295 MNS CRS sur 60 communes.

Il est important de rappeler que la France est toujours sous la menace d'actions terroristes. Nos plages sont des cibles potentielles et chacun garde en mémoire les attentats de Juin 2015 sur la plage de SOUSSE en TUNISIE et en Juillet 2016 à NICE.

Les Nageurs Sauveteurs des CRS sont armés depuis l'été 2016 ; ce sont les seuls à pouvoir apporter une riposte immédiate à une potentielle attaque terroriste.

Cette année marque la volonté du gouvernement de recréer un lien Police/Population. Notre organisation syndicale participe activement au « Beauvau de la sécurité » et Gregory JORON, Secrétaire Général Délégué, a évoqué face au Ministre de l'intérieur et au Directeur Général de la Police Nationale, l'illustration parfaite de ce rapprochement à travers les Nageurs Sauveteurs des CRS.

Les rôles de nos spécialistes en plage sont multiples, ce sont les seuls à avoir la double casquette Policiers/sauveteurs qui maintiennent, par leurs compétences, le vivre ensemble et la sécurité de milliers d'estivants.

La mixité de nos CRS avec les jeunes sauveteurs civils, est un atout indéniable. Ils assurent un encadrement formateur et structuré. L'échange intergénérationnel est enrichissant pour tous.

Nous traversons depuis 2020 un épisode pandémique qui a provoqué, l'été dernier, en raison de la fermeture partielle des frontières, une forte augmentation de la fréquentation des plages avec ses problèmes intrinsèques.

Le professionnalisme, la faculté d'adaptation et l'expérience de nos spécialistes ont permis, malgré les contraintes sanitaires, le bon déroulement de la saison 2020.

2021 sera, encore une fois, une saison particulière car nul ne peut présager de la fin de cette pandémie.

Comme l'an dernier, il est fortement probable que nos plages soient, à l'instar de l'été 2020, le lieu privilégié des estivants avec une nouvelle augmentation de la fréquentation à l'approche des beaux jours.

Par ailleurs, il est important de souligner que depuis maintenant un an, les piscines sont fermées. Plus aucun cours de natation n'est dispensé. L'exercice de la natation loisir n'est plus possible. Nous redoutons, comme La Fédération Française de Natation, une recrudescence de noyades l'été prochain.

Afin de répondre à ce contexte particulier, il nous semble important d'assurer une sécurité adaptée.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions voir mis en place un dispositif dès la fin du mois de juin, avec une prise en charge par l'État des frais inhérents à l'allongement de la période initiale de mise à disposition des CRS (prévue par la DGPN du 02 Juillet au 29 Août)

Cette mesure serait un signal fort de la contribution de l'état pour la sécurité des communes concernées.

A l'aube de l'organisation des jeux olympiques 2024, quelques communes s'inquiètent déjà de la reconduction du dispositif CRS sur les plages pour les saisons prochaines.

Il est impératif que nos Nageurs Sauveteurs soient, notamment pour cet événement au rayonnement international, présents le long du littoral.

Dès 2023, d'importantes délégations viendront éprouver sur site les futures installations. L'état doit rassurer les élus locaux sur la présence de NS CRS sur les plages.

Par ailleurs, plusieurs mairies, victimes d'une délinquance qui se déplace l'été, sollicitent des Nageurs Sauveteurs CRS.

La DGPN refuse la création de missions Nageur Sauveteur pour de nouvelles communes. Nous souhaitons que les demandes légitimes de ces mairies soient étudiées afin d'obtenir le concours des NS/CRS sur leurs plages.

Les municipalités qui emploient nos spécialistes depuis des décennies, souhaitent que ce dispositif soit perpétué et pérennisé, ce que nous demandons, par la mise en place d'un plan pluriannuel sur un format quinquennal.

Les Nageurs Sauveteurs des CRS apportent une protection immédiatement accessible, leur présence rassure durant la période de forte concentration de la population en été. Véritable institution de police de proximité et pourtant peu « effectivore », les NS/CRS se sont toujours adaptés à l'évolution de la mission. Ce dispositif doit perdurer.

Je vous remercie de votre écoute.